

Conseil des Sages

Pas de retraite pour la citoyenneté !

LE CONSEIL DES SAGES, C'EST QUOI ?

Le Conseil des sages, instance de réflexion et de concertation, permet aux Couëronnais de plus de 55 ans de jouer un rôle actif dans la vie locale. Les 24 membres qui le composent se prononcent sur des sujets d'intérêt général, locaux ou métropolitains, soumis par la Ville ou dont ils se saisissent eux-mêmes. Le Conseil des sages est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Les sages sont élus pour 6 ans et leur mandat est renouvelable une fois. Le Conseil des sages se réunit quatre à cinq fois par an, sous la présidence du Maire ou de son représentant. Au cours des séances plénières, les commissions et/ou groupes de travail présentent l'avancement de leurs réflexions, tandis que la municipalité apporte des réponses aux questionnements soulevés par le Conseil des sages.



L'équipe du Conseil des Sages en décembre 2018

Par ailleurs, des représentants du Conseil des sages participent aussi à des groupes de travail ou de concertations citoyennes : ateliers participatifs, débats métropolitains... Par exemple, le Conseil des sages participe à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) : la ville de Couëron, a nommé, par arrêté municipal, trois représentants de la commission vie sociale du Conseil des sages, comme membres de la CCAPH (Joëlle Lechevallier, Guy Bothorel et Marc Usellio La Verna).

Le Conseil des sages de Couëron est aussi membre de la Fédération Française des Villes et Conseil de Sages, où il est activement représenté au conseil d'administration par Corinne ARZUR.

QUI PEUT PARTICIPER AU CONSEIL DES SAGES ?

Si vous vous sentez concerné(e) par la vie de la cité, que vous habitez Couëron, êtes âgé(e) de 55 ans minimum, êtes inscrit(e) sur les listes électorales, libéré(e) de toute activité professionnelle et ne détenez pas de poste de président(e) ou secrétaire d'une association couëronnaise, alors vous pouvez vous investir dans le Conseil des sages en vous présentant aux prochaines élections (programmées en novembre 2021)

> Vous pouvez déposer, dès maintenant, votre candidature !

POUR EN SAVOIR PLUS :

Contactez la mairie de Couëron (coordonnées en 1^{ère} page) ou bien consultez son site web www.ville-coueron.fr/dialogue-citoyen/participer/conseil-des-sages/

Couëron Sages Infos

Directrice de publication : Carole Grelaud - Rédacteur en chef : Michel Prampart

Comité de rédaction : Michel Prampart, Corinne Arzur, Jean-Claude Billault, Lucja Kowalczyk, Marc Usellio La Verna,

Chloé Bouleau Conception et composition : service communication de Couëron | Photographies : Michel Prampart,

cabinet Maurer & Gilbert, Archives municipales de Couëron. Tirage : 10300 exemplaires - Impression : Imprimerie Allais

Vous souhaitez nous joindre : democratielocale@mairie-coueron.fr

